

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Julien LAURENT, Philippe CHAPUIS, Eric MAILLET, Jean-Sébastien GRESARD, Emmanuel FRANCHINI.

**Absent :** Monsieur Nicolas PAILLARD.

**Absent excusé :** Monsieur David GUZZON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Eric MAILLET.

### **1/ Approbation du Compte Rendu du 18 Novembre 2019**

Le Procès-verbal du 18 Novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

### **2/ Dépenses Imprévues Investissement / DM**

Suite à un titre de perception reçu de la Direction Départementale des Finances Publiques de Besançon qui nous demande la restitution de trop perçu à notre collectivité locale au titre de la taxe d'aménagement reçu en Mars 2015, correspondant à un Permis de Construire annulé par le pétitionnaire en Mai 2018. Il convient de rembourser la somme de 800.25 € aux Impôts. L'ensemble du Conseil Municipal accepte le remboursement.

### **3/ Encaissement Chèque GROUPAMA**

Suite à un différent entre deux administrés sur un PC, nous avons sollicité notre Avocat. Les administrés se sont arrangés à l'amiable. Notre assurance GROUPAMA nous rembourse les frais d'Avocat d'un montant de 297 €. L'ensemble du Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque.

### **4/ Salle des Fêtes**

Rideaux : pose d'un câble en remplacement de l'ancien système de suspension du rideau du théâtre et achat d'un nouveau tissu pour remplacer l'ancien.

Tarifs location : les tarifs en vigueur datent de 2008, une révision s'impose avec la rénovation de la salle des fêtes, le conseil décide et valide les nouveaux tarifs de location, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

	Habitants	Non Habitants
Week-end	150 €	250 €
1 jour hors week-end	80 €	120 €
Association Les Amis du Rougebief	Gratuit	
Association extérieure (forfait annuel) sans cuisine	120 €	
Location à but lucratif	1 Jour 150 € / WE 250 €	
Forfait Ordures Ménagères	10 € / location	
Caution	1000 €	

Casse vaisselle : le tarif sera déterminé en fonction du prix de la nouvelle vaisselle.

## **5/ Bois**

Le responsable de l'ONF Mr Bruno HENRIET a déposé en Mairie, la proposition de l'état d'assiette pour 2020 :

G 500 m3 (résineux)                      K 50 m3 (feuillus)                      Q 50 m3 (feuillus)

Prévente Bois Façonnés

Par vote à main levée, le conseil municipal valide par 8 voix pour, l'état d'assiette proposé par l'ONF pour 2020 et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

## **6/ Périscolaire de Métabief / Ecole de Saint-Antoine**

**Périscolaire de Métabief** : les conventions, investissement et fonctionnement pour le bâtiment Espace Bruno Mutin, ont été rédigé par des professionnels. Les maires des communes du RPI se sont rencontrés pour apporter quelques modifications, Les cinq communes ont été destinataires des conventions pour quels soient approuvées par les conseils municipaux et signées par les maires afin d'être validées.

**Ecole de Saint-Antoine** : Suite aux travaux sur notre bâtiment scolaire, nous avons demandés une aide financière aux cinq communes du RPI. Pour finaliser ce dossier, chaque commune doit délibérer et signer une convention d'investissement. Nous avons pris modèle sur la précédente en changeant les montants, elle a été envoyée aux mairies du RPI qui doivent l'approuver lors de leurs conseils municipaux.

Après étude des documents, le conseil municipal -valide à l'unanimité des présents, les conventions (Périscolaire de Metabief / Ecole de St-Antoine) et autorise le maire à signer les documents s'y rapportant.

## **7/ Questions Diverses**

- La distribution des colis de Noël aux anciens du village aura lieu le samedi 21 décembre à partir de 9h. Les membres du conseil municipal se chargeront de cette mission.
- L'enquête publique pour la source des Etillots est terminée, nous avons reçu le procès-verbal du commissaire enquêteur. Nous espérons aboutir à la protection de la source.
- La réunion publique sur la fin des travaux et la commercialisation des abonnements fibre optique dans notre village, se tiendra le 27 janvier à partir de 19h à la salle communale de Touillon et Loutelet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.